Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261020-9_2026_10_20-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN Communauté
5 communes. 1 territoire

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 20 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi vingt octobre, le Conseil communautaire légalement convoqué le mardi treize octobre s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle du Conseil à Kervignac en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	A donné pouvoir à C. KERBELLEC
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	Présente ;
	GUEGUEN	Alain	A donné pouvoir à J DUPUY
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à C BRIZOUAL
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présent
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	A donné pouvoir à R. LE CORRE
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	Présente
	LE FORMAL	Simon	A donné pouvoir à S. LE CHAT
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	Présent
	LE DÉORÉ	Isabelle	Présente
	LE MARC	Martine	Présente
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Absent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 23 Représentés : 5 Votants : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Yves THIEC

Ouverture de la séance : 18h30

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261020-9_2026_10_20-DE

9. Désignation des représentants aux Comités de pilotage des sites Natura 2000 « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées / Baie de Quiberon », « Rade de Lorient » et « Ria d'Etel »

Rapporteure : Sophie LE CHAT

Le réseau Natura 2000 constitue un élément essentiel de la politique européenne de préservation de la biodiversité. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et flore d'intérêt communautaire.

Blavet Bellevue Océan Communauté est concernée par 3 sites :

- « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées », désigné au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » (ZSC),
- « Rade de Lorient », désigné au titre de la directive « Oiseaux » (ZPS).
- « Ria d'Etel », désigné au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore » (ZSC)

Le Syndicat Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon assure l'animation du site « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées », Lorient Agglomération celle du site « Rade de Lorient » et le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel celle du site « Ria d'Etel ». Ces 3 structures coordonnent la mise en œuvre du document d'objectif (DOCOB) sur leur site Natura respectif. Cette mission s'appuie sur des Comités de pilotage (COPIL) pour chaque site, instances de gouvernance réunissant les collectivités territoriales concernées, les services de l'Etat, les représentants des usagers et des propriétaires, les associations et les organismes experts.

À la suite du renouvellement du conseil communautaire, le Syndicat mixte Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon, Lorient Agglomération et le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel sollicitent la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la BBO Communauté pour siéger aux comités de pilotage des sites Natura.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux » relatives au réseau Natura 2000 et les décrets d'application

Vu la sollicitation du Syndicat mixte Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon, de Lorient Agglomération et du SMRE.

Madame La Présidente propose les représentants suivants :

- pour le COPIL du site « Massif dunaire de Gâvres à Quiberon et zones humides associées », coordonné par le Syndicat Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261020-9_2026_10_20-DE

Titulaire	Pierre STEPHANT
Suppléant	Stéphane SANCHEZ

- pour le COPIL du site « Rade de Lorient » coordonné par Lorient Agglomération :

Titulaire	Elodie LE FLOCH
Suppléant	Richard PALARIC

- pour le COPIL du site « Ria d'Etel » coordonné par le Syndicat Mixte de la Ria d'Etel:

Titulaire	Elodie LE FLOCH
Suppléant	Christèle PERREL

Il est signalé l'importance de ces différentes structures

Après avoir délibéré, il est proposé aux Elus présents et représentés :

_ **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 23 octobre 2026 ;
- Sa publication électronique le 23 octobre 2026.

Pour extrait certifié conforme

A Merlevenez, le 21 octobre 2026

La Présidente

Sophie LE CHAT

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20261020-9_2026_10_20-DE